



DEPARTEMENT DE LA DROME
ARRONDISSEMENT DE DIE
CANTON DE SAILLANS
COMMUNE DE SAILLANS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 JANVIER 2012

L'an deux mille douze, le dix janvier, à vingt heure trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

PRESENTS : M. François PEGON ; M Alain MACHET (pouvoir pour M Michel Henri BERNARD) ; M Jean-François PECCOUD ; Monsieur Charles DESBOIS, Monsieur Freddy MARTIN ; M Hervé ROMAND ; Mme Annette GUEYDAN ; Mme Nadine GUINARD ; Monsieur Jean-Claude MIEGE ; Mme Delphine FONTAYNE ; Mme Michèle CLOUET

ABSENTS EXCUSES : M Elie MAROGLOU ; M Michel-Henri BERNARD ; Mme Bénédicte JAFFRE.

ABSENTS NON EXCUSES:

Date de la convocation : 4 janvier 2012.

Secrétaire de séance : Charles DESBOIS.

Quorum : M. le Maire constate que le quorum est atteint avec la présence de 11 conseillers municipaux à l'ouverture de la séance. 1 conseiller est titulaire de pouvoir (mentionné ci-avant).

Ordre du jour

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- 1/ Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal
- 2/ Projet de renforcement du poste Soubeyranne / rue de Bonne - SDED
- 3/ Versement de l'ancien basket club de Saillans - affectation au profit de l'espace multi sports
- 4/ Extension du réseau d'assainissement au quartier les Samarins - demande de financement au titre de la DETR 2012.

Informations et questions diverses :

- agenda des événements concernant la collectivité
- déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire sollicite l'ajout à l'ordre du jour d'un point relatif à l'ajustement d'une prévision de dépense au sein du budget du service eau et assainissement (décision modificative).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte l'ordre du jour tel que présenté et complété ci-dessus.

I Adoption du dernier compte rendu du conseil municipal

Monsieur le maire propose à l'adoption le compte rendu du dernier conseil municipal. Mme Michèle CLOUET ne prend pas part au vote étant absente lors de la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte le compte rendu du dernier conseil municipal.

II Electrification - renforcement du réseau poste Soubeyranne / rue de Bonne

Monsieur le maire expose qu'à sa demande, le Syndicat départemental d'énergie de la Drôme (SDED) a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification – renforcement du réseau poste Soubeyranne – rue de Bonne.

Dépense prévisionnelle TTC : 16 900 €

Dont rémunération de maîtrise d'œuvre d'un montant définitif de (devis HT x 4% x taux TVA) : 636,52 €

Plan de financement prévisionnel :

Financement mobilisés par le SDED : 14 130, 09 €

Récupération TVA par le maître d'ouvrage : 2769,91 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve le projet établi par le syndicat départemental d'énergie de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et EDF,
- Donne pouvoir à M le maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

III Versement de l'ancien basket club de Saillans – affectation au profit de l'espace multi sports

Monsieur le troisième adjoint rappelle le projet d'espace multi sports.

Il indique que l'association « Basket Club de Saillans », lors de sa dissolution le 5 février 2001, avait décidé de la remise à la commune du boni net de frais résultant de la liquidation de l'association, soit 12 491,66 € pour que ces fonds soient affectés à la construction et à la maintenance d'une structure sportive couverte. Ces fonds sont aujourd'hui placés en l'étude de Maître Kosmala (anciennement étude Weber).

La construction et la maintenance d'une telle structure paraît aujourd'hui utopique au regard des finances communales disponibles et du coût d'un tel projet. Le contexte financier actuel ne permet pas, en outre, d'envisager dans un avenir à court ou moyen terme, la réalisation d'un tel équipement sur la commune.

Dans ces conditions, la mise en œuvre d'un espace multi activités, permettant la découverte et la pratique du basket à Saillans peut constituer une solution alternative intéressante.

Le club de basket de Crest associé à la concertation engagée par la municipalité pour l'installation de cet équipement a confirmé son accord pour cet équipement à l'usage de tous et en particulier du public scolaire en demandant par ailleurs que soit recrée à Saillans, à proximité par exemple des installations football tennis, un terrain de basket homologué.

Il apparaît en effet, que plusieurs dizaines de Saillansons sont inscrits à l'entente Crest/Saillans Basket.

Le conseil municipal a décidé lors de sa séance de novembre dernier de la mise en place d'un nouveau terrain de basket communal homologué à proximité des installations football tennis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE l'affectation de la somme de 12 491,66 € représentant le solde net de frais résultant de la liquidation de l'association « Basket Club de Saillans », augmentée des intérêts produits le cas échéant, à la construction et à la maintenance d'un espace multi sports à l'emplacement de l'ancien terrain de Basket,

- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires pour mener cette opération à son terme.

IV Extension du réseau d'assainissement quartier les Samarins (DETR 2012)

Monsieur le deuxième adjoint rappelle la délibération du conseil municipal par laquelle l'assemblée s'est prononcée sur la réalisation de travaux d'extension du réseau d'assainissement quartier les Samarins.

Il fait mention des raisons pour lesquelles ce projet présente un intérêt communal :

- accompagner le développement de l'habitat dans un périmètre d'extension urbaine du village. Ce quartier constitue en effet l'une des deux grandes entités urbaines identifiées au titre du Plan Local d'Urbanisme (PLU-PADD) pour une perspective de développement de l'habitat.
- améliorer le traitement des effluents sur ce périmètre en substituant aux dispositifs d'assainissements individuels actuels et futurs le réseau collectif raccordé à une station d'épuration efficace.

Par nature, ce projet s'inscrit dans un objectif de protection de l'environnement en recherchant la réduction des rejets dans le milieu naturel par la substitution du réseau collectif aux dispositifs d'assainissement individuel existants. Les eaux usées émanant desdites habitations seront conduites à la station d'épuration de la commune dont la capacité est suffisante.

Ces travaux d'un coût de 375 000 € HT, selon l'estimation produite par un avant projet, peuvent bénéficier du soutien de la DETR au titre de l'année 2012 à hauteur de 25%.

Le conseil général de la Drôme a décidé du soutien de ce projet à hauteur de 47 %, considérant qu'il s'agissait d'une opération essentielle.

Le plan de financement arrêté s'établit comme suit :

Etat (DETR)	25%	97 500
Conseil général	47%	176 250
Commune	28%	105 000
Total	100%	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Confirme sa décision de réaliser les travaux d'extension du réseau d'assainissement au quartier les Samarins pour un coût prévisionnel de 375 000 € HT ;

- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision sous réserve de l'obtention de financements des partenaires (conseil général, agence de l'eau, Etat). Cette autorisation porte notamment sur la signature des différentes conventions de servitudes liées au projet définitif ;

- Sollicite en complément des aides du conseil général de la Drôme, une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2012 au taux de 25 % pour la mise en place de ce projet.

V Décision modificative au budget eau et assainissement (M49) n° 6

chapitre	compte	Dépenses		Recettes	
		Baisse	Hausse	Baisse	hausse
66	668		+ 130 €		
67	674	- 130 €			
Total			0		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- DECIDE de la modification des prévisions budgétaires inscrites au budget 2011 ainsi que présenté ci-avant,
- MANDATE le maire pour la réalisation de cette opération.

Informations et questions diverses :

-Information sur l'exercice par le maire, par délégation, du droit de préemption urbain (déclarations d'intention d'aliéner) : en application de la délibération du 4 avril 2008, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas fait et ne fera pas jouer le droit de préemption de la commune pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

Date de la décision	Superficie et localisation cadastrale	Prix
10 janvier 2012	AB 650 (200 m ²) et AB 651 (15m ²) (la ville) rue des Remparts	35 000 €

- Information sur la passation d'un marché de rénovation de l'éclairage public : marché passé avec l'entreprise SBTP pour un montant de 54 111, 10 € HT qui a été reconnue, après analyse des offres effectuée par le SDED, comme « l'offre économiquement la plus avantageuse ».

- Agenda des évènements concernant la commune :

Vœux du maire et du conseil municipal : vendredi 13 janvier 2012

Réunion publique d'information sur le projet d'aménagement de la confluence Drôme/Rieussec : 27 janvier à 19h30 salle des fêtes.

Faire com presse et affichage.

Commission marchés à procédure adaptée : 17 janvier 2011 à 16h00

AG club informatique : 20 janvier à 18h00

La séance est close à 21h15.

Le secrétaire de séance,

Charles DESBOIS